**INFORMATION RELATIVE A LA DEMI-PENSION - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Ouverture du restaurant scolaire

**- Le 04 septembre 2023 pour les élèves de 6ème**

**- Le 07 septembre 2023 pour tous les niveaux**

Le service de restauration fonctionne 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Il est ouvert de 11h35 à 13h00, et propose aux élèves des repas variés et équilibrés, conformément à l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire.

Les élèves peuvent déjeuner 2, 3 ou 4 jours par semaine.

A dater du 18 septembre 2023(date de mise en application des emplois du temps définitifs), le choix des familles ne pourra plus être modifié pour le trimestre.

**Les jours choisis ne seront ni modifiables, ni interchangeables** **durant le trimestre en cours.**

Le passage au restaurant scolaire s'effectue à l’aide d’une carte à code barre nominative qui sera distribuée à tous les nouveaux élèves. L’élève est tenu de l’apporter à chaque passage.

**Les forfaits et tarifs**

Dans le cadre du dispositif ***Rest’O Collège***, le prix du repas est calculé à partir du quotient familial de la **CAF**.

Le mode de facturation repose sur le principe du forfait trimestriel. Le prix du repas varie de 1.20 € à 5.05 € en fonction des revenus du ménage.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Quotient familial | ≤ 300 € | 301 € ≤ QF ≤ 500 € | 501 € ≤ QF ≤ 750 € | 751 € ≤ QF ≤ 1000 € | 1001 € ≤ QF ≤ 1250 € | 1251 € ≤ QF |
| Tarif d’un repas | **1.20 €** | **1.75 €** | **2.60 €** | **3.40 €** | **4.25 €** | **5.05 €** |

Les élèves externes peuvent déjeuner de façon ponctuelle à la cantine en achetant des tickets journaliers au tarif de 5.05 € au service de gestion du collège.

**Comment obtenir l'aide *Rest’O Collège* ?**

Les familles doivent se connecter sur le site VALDOISE.FR rubrique REST’O COLLEGE (voir feuille jointe).

Le tarif Rest’O Collège ne valant pas inscription, les familles doivent également inscrire leur enfant au service de gestion du collège au moyen de la fiche d’inscription fournie.

Pour les familles ne souhaitant pas se connecter, le tarif de 5,05 € sera appliqué.

**Comment payer ?**

Dès réception de la facture, vous devez régler au secrétariat de gestion, en espèces (un reçu sera remis), par chèque à l’ordre de l’**Agent comptable du** **Collège Isabelle AUTISSIER,** par virement, par prélèvement automatique.

**Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité. (**Application de l’article 1.2 du règlement départemental de la restauration scolaire)

**Aides aux familles**

En cas de difficultés financières, les familles peuvent contacter l’assistante sociale, ou directement le service de gestion, afin de constituer un dossier d’aide au titre du **Fonds Social Collégien.**

**Document à conserver par la famille**